

manière sont des notions collectives, l'histoire étant le récit des choses que nous avons accomplies ensemble par le passé.

Je pense que le patriotisme doit être ramené à un niveau beaucoup plus individuel. Une personne aime son pays et lui est loyale si elle a le sentiment de pouvoir y être traitée justement, si elle a le sentiment de pouvoir se réaliser au maximum de son potentiel dans n'importe quelle partie de ce pays. Voilà ce qu'éprouvent les Canadiens indépendamment du lieu de leur naissance ou du temps qu'eux ou leurs ancêtres ont pu vivre au Canada.

Le sentiment d'être Canadien, ce sentiment personnel que nous devons cultiver, le sentiment d'être loyal à quelque chose qui dépasse la province ou la ville dans laquelle on s'adonne à vivre, doit trouver son fondement dans la protection des droits fondamentaux du citoyen, dans l'accès de ce citoyen à un juste part de l'abondance des richesses au Canada et à la richesse et à la diversité de ses lois. Dans ce sens, l'intérêt national doit l'emporter sur l'intérêt régional, si difficile qu'il soit parfois pour certains de nous d'oublier nos sentiments d'appartenance à une ville ou à une province parce que les gouvernements provinciaux et autres groupes s'efforcent de faire valoir leurs intérêts. Mais nous avons été élus pour représenter l'ensemble du Canada, et si quelqu'un ne peut avoir le sentiment qu'il obtiendra sa juste part dans une partie quelconque du pays, alors cette personne transférera sa loyauté de l'ensemble à la partie du pays où elle décide de vivre.

Voilà l'ennemi qui nous guette, quand les allégeances ne vont plus à l'ensemble et qu'il y a un conflit de loyautés, quand nous recherchons la protection de notre richesse, de nos droits ou de notre langue non dans l'ensemble du pays, mais dans une région ou une province de ce pays. C'est ainsi que nous en venons à nous fermer la porte au nez les uns aux autres parce que nous avons le sentiment que nous n'obtiendrons pas notre juste part dans toutes les parties du pays.

Je reconnais que l'idée d'une juste part peut se définir d'une façon différente suivant les idéologies et les croyances politiques, mais je pense que quand on ramène la question à certains principes fondamentaux, tous reconnaissent dans une société démocratique que cela doit au moins vouloir dire que personne n'aura de gâteau à moins que tous aient du pain et peut-être pourrait-on résumer la question à un niveau plus élevé en disant, comme on l'a fait dans le discours du trône, que c'est notre devoir d'aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin. Nous reconnaitrions peut-être tous dans notre société, et je cherche encore une fois ici un dénominateur commun à tous les partis, que tous les citoyens doivent avoir au moins des chances égales, où qu'ils soient nés ou décident de vivre au pays.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je le répète, ce principe du partage ne peut être garanti que s'il existe un gouvernement national prêt à affirmer qu'en cas de conflit, les intérêts nationaux doivent toujours l'emporter sur les divergences de vue régionales.

Des voix: Bravo!

L'Adresse—M. Trudeau

M. Trudeau: Il importe, je pense, de signaler en passant que sous un régime fédératif comme le nôtre, on ne saurait prétendre—et je ne prétends pas—que le gouvernement national soit le seul à défendre les intérêts du pays dans tous les domaines, ou encore que le parlement national soit le seul à les promouvoir. Au contraire, la constitution du Canada prévoit le partage des pouvoirs et stipule que dans certains domaines, par exemple les richesses naturelles et l'enseignement, l'intérêt national est la somme des intérêts provinciaux. Mais là encore, quand les Pères de la Confédération, ceux qui ont bâti le Canada, ont rédigé la constitution, ils ont tenu à garantir que même dans les secteurs qui relèvent d'elles, si les provinces exerçaient les pouvoirs qui leur sont confiés au détriment des intérêts du pays, le gouvernement national aurait le droit, et j'imagine que nous devrions dire l'obligation, de protéger l'intérêt national. C'est pourquoi la constitution du Canada prévoit, par exemple, le pouvoir déclaratoire, le droit de réservation et d'annulation, le pouvoir de dépenser et aussi, à l'article 93, paragraphes 3 et 4, le droit de rendre des ordonnances sur les questions relatives à l'éducation.

Je ne veux pas dire que ces droits ne peuvent pas être restreints ou cédés. De fait, à compter de 1968 et 1969, notre gouvernement a proposé divers moyens de restreindre le pouvoir de dépenser. Encore pendant la conférence fédérale-provinciale de février 1979, notre gouvernement a proposé des moyens pour limiter le pouvoir déclaratoire. Par ailleurs, ce que je veux dire, c'est que dans les cas de conflits d'intérêts, et non de lois sur lesquelles les tribunaux peuvent statuer, les citoyens doivent être convaincus qu'il existe un gouvernement national qui se chargera de promouvoir et de protéger l'intérêt national.

● (1630)

Malgré ces dissensions, malgré le sentiment d'éloignement grandissant dont a parlé le chef de l'opposition (M. Clark), même s'il faut tenir compte de l'hétérogénéité du Canada, sur laquelle se fonde d'ailleurs notre fédéralisme, même si nous pouvons toujours négocier des réformes constitutionnelles dans le but d'atténuer le sentiment d'abandon de certaines régions, nous devons nous rendre compte que si nous sommes sur la scène politique fédérale et si nous avons choisi de siéger ici plutôt que dans les Chambres provinciales, nous devons faire passer les intérêts nationaux avant les intérêts provinciaux.

Encore une fois, ce principe n'a rien de nouveau, mais il me semble qu'il est de plus en plus remis en question. Le ton du chef de l'opposition m'a quelque peu ennuyé lorsqu'il nous a de nouveau accusés d'être totalement insensibles alors qu'il voulait dire en fait que telle ou telle province jugeait notre politique nationale inacceptable. Il a déclaré lui-même que son gouvernement avait réussi à concilier ces divergences régionales. Il sait aussi bien que nous qu'il n'a pas réussi à concilier, par exemple, les opinions de l'Ontario et de l'Alberta sur le prix de l'énergie. Peut-être est-il impossible de les mettre d'accord. Si le chef de l'opposition siège maintenant de l'autre côté c'est peut-être parce qu'il s'est aperçu que le gouvernement de l'Ontario ne pouvait pas considérer sa politique énergétique comme une politique nationale et ne pouvait certainement pas l'accepter. Cela pose un problème bien réel.